

## Bulletin de préconisation n°13 du 08/08/25

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

#### Irrigation

Les irrigations sont en cours sur la majorité du bassin oléicole.

Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les bulletins [Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).

#### Fertilisation

Continuez si nécessaire votre plan de fertilisation. Attention sur cette période, seule la fertilisation foliaire ou la ferti-irrigation sont efficaces. Ces dernières peuvent être mis en œuvre sur les vergers en cas de nécessité (complément alimentaire).

C'est la période d'apport de la potasse. La potasse permet de soutenir la formation des fruits. Ces apports sont à pondérer selon les résultats de vos analyses de sols et/ou de feuilles.

Le durcissement des noyaux est terminé sur l'ensemble du territoire, c'est le moment de réaliser une analyse foliaire afin de vérifier l'efficacité de vos apports. Consultez les actualités sur le [site internet de France Olive](#) pour bénéficier, comme chaque année, du tarif préférentiel négocié par France Olive auprès du laboratoire SADEF.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°2 du 07 mars 2025](#) ou la rubrique Fertilisation du [Cahier de l'oléiculteur](#) !

#### Mouche de l'olive

Des pics de vol importants et inhabituels pour la période ont eu lieu la semaine dernière sur l'ensemble du territoire oléicole. Une alerte SMS a été envoyée à cette occasion. Pour rappel, ces alertes sont envoyées lors de situations exceptionnelles à l'échelle départementale (pics de ravageurs, sécheresse, ...) nécessitant une intervention rapide. Pour vous y abonner, consultez le site internet de [France Olive](#).

D'après le [BSV n°13](#), les captures se stabilisent globalement mais l'activité des mouches reste importante sur le bassin oléicole voire très importante (secteur plateau de Valensole et moyenne vallée de la Durance).

Le risque est **modéré** à **fort**. Les piqûres sont en augmentation et les premiers trous de sorties sont observés. Quelques symptômes de dalmaticose sont toujours observés sur tout le territoire.

De nombreux territoires ont été touchés par des épisodes venteux, pensez à renouveler vos barrières minérales si celles-ci ont été érodées.

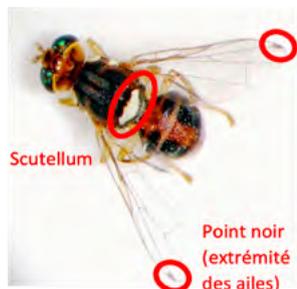
#### Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°13](#), des symptômes sont encore visibles sur certaines parcelles, pouvant être sources de contaminations sur les secteurs où des épisodes pluvio-orageux sont annoncés. Le risque est **faible** à **modéré**.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Mouche de l'olive



Les piqûres de mouche altèrent la qualité des fruits et peuvent également provoquer leur chute de manière prématurée. De plus, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter le [BSV n°13](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

### Observations et évaluation du risque

Un pic de vol a été observé la semaine dernière sur la majorité des secteurs oléicoles.

D'après le [BSV n°13](#), les captures ont chuté depuis sur les plaines héraultaises jusqu'aux garrigues gardoises.

Les niveaux de captures sont stables de la plaine de la Crau à l'étang de Berre, des piémonts du Ventoux à la basse vallée de la Durance, dans le Nyonsais ainsi que dans les Corbières et le sillon audois. Ils restent cependant moyennement à très élevés.

**Attention, l'activité des mouches est encore importante sur l'ensemble du bassin oléicole voire très importante localement (secteur moyenne vallée de la Durance et plateau de Valensole).**

La pression de mouche est élevée par rapport à la période. En effet, les niveaux de captures observés sur la fin du mois de juillet sont habituellement observés courant août.

Les piqûres sont en augmentation et les premiers trous de sortie sont observés dans le Gard, les Bouches du Rhône, le Vaucluse et les Alpes de Hautes Provence. Dans l'Aude, les dégâts dus aux trous de sortie sont importants sur les parcelles non protégées.

En revanche, peu de dalmaticose a été observée sur le bassin oléicole dans sa globalité.

	Longueur olives > 8 mm
Mouche(s) capturée(s)	<p><b>Risque élevé</b></p>
Aucune mouche capturée	<p><b>Risque modéré</b></p>

### Application Oléiculteur

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour. Ces données sont issues des relevés de pièges positionnés à proximité de chez vous. Les valeurs affichées sur la carte sont issues d'une moyenne de captures de plusieurs pièges. Ces données indiquent donc une tendance territoriale et non parcellaire.

Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#). Ensuite, vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche.

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y saisir vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

La carte de précocité peut vous aider à estimer le risque mouche en début de saison : plus le niveau de précocité est élevé, plus l'émergence des adultes de la mouche de l'olive sera théoriquement précoce. Par ailleurs, plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison peut être important. Cette carte a été réalisée par le CRIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

### Préconisations

Les relevés de vos pièges de suivi de population vous donnent des indications de la situation sur votre verger. Ces derniers vous aiguillent dans la mesure du risque et le positionnement des mesures de lutte.

### Stratégies de lutte

Nous sommes dans une période propice au développement de la dalmaticose. Lutter contre les dégâts de mouche c'est aussi lutter contre les risques de cette maladie.

Si vous optez pour une stratégie de lutte par :

- **Applications de barrières minérales** : pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies ;
- **Piégeage massif** : les pièges doivent être en place.
- « **Attract and kill** » : les diffuseurs doivent être en place.
- **Applications d'adulticide** : les applications doivent être positionnées lors des augmentations du nombre de captures de mouche dans les pièges de suivi.

Barrières minérales				
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Intervalle minimum entre les applications	Remarque
Silicate d'aluminium 100%	50 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 30 kg/ha (renouvellement) Limite à 210kg/ha/an	6	20 jours	<b>Autorisé en AB</b> Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.
Silicate d'aluminium 95% + Adjuvants spécifiques 5%	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 - max : 81)	7 jours	
Silicate d'aluminium 99%	30 kg/ha	6		

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur 2025](#) et le site internet [E-Phy anses](#).

Piégeage massif			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltaméthrine 15 mg/piège	100 pièges/ha	180 jours	<b>Autorisé en AB</b> Stade BBCH min 71- max 80 En cas de faible infestation ou en association avec d'autres méthodes de lutte

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Piégeage «attract and kill»			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltamethrine 12,5 mg/piège	200 diffuseurs/ha	4 à 5 mois	<b>Autorisé en AB</b> Suspendre les diffuseurs à l'ombre Renouvellement en cas de pluie >150 mm Répartition des diffuseurs homogène avec un renforcement sur le pourtour de la parcelle

Adulticides			
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,11 L/ha	2	<b>NON AUTORISÉ en AB</b> Dangereux pour les abeilles
Deltamethrine 15 g/L	0,083 L/hL	3	<b>NON AUTORISÉ en AB</b> Dangereux pour les abeilles et ne pas appliquer lorsque les adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
Spinosad 0.24 g/L	1,2 L/ha	8* Stade BBCH : Olives vertes : min 71 - max 80 Olives noires : min 71- max 85	<b>Autorisé en AB</b> Dangereux pour les abeilles. Ne pas cibler plus de 2 générations/ an. Intervalle de 7 jours min entre les applications

\*France Olive, en collaboration avec la société CORTEVA, vient d'obtenir une dérogation d'utilisation (Art 53 du règlement CE 1107/2009) du SYNEIS APPAT pour lutter contre la mouche de l'olive. La dérogation porte sur le nombre maximum d'applications qui passe de **4 à 8 applications** sur la période du 26 juin au 24 octobre 2025 ([plus de détails sur le site de France Olive](#)). Afin d'éviter l'apparition tout risque de résistance il est conseillé d'**alterner les applications de spinosad avec des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents**.

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2025](#) ou le site internet <https://ephy.anses.fr/>.

### Qualité d'application

Pour optimiser l'efficacité des traitements, il est important de régler correctement son pulvérisateur. Les points clés sont :

- La détermination du volume de bouillie (mouillage)

Mouillage ha	Arbre adulte de petite taille et/ ou arbre avec un faible volume de frondaison et/ou une frondaison très clairsemée	Arbre adulte de taille standard et/ou arbre avec un volume de frondaison moyen et/ou une frondaison bien aérée	Arbre adulte de grande taille et/ou arbre avec un volume de frondaison important et/ou une frondaison très dense
Pulvérisateur à jet porté à ventilation axiale simple	600 litres / ha	800 litres / ha	1 000 litres / ha
Pulvérisateur pneumatique à flux dirigé ajustable	300 litres / ha	450 litres / ha	600 litres / ha

Ces volumes sont donnés à titre indicatif. Vous devez ajuster ces volumes selon vos observations (taille et répartition des gouttelettes, ruissellement, etc)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- La vérification de la vitesse d'avancement de votre tracteur, à faire une fois par an ;
- Le calcul de la largeur de traitement ;
- La pression de traitement : pour les applications d'argile, il est recommandé de traiter à une pression de 8 bars ;
- Le choix des buses ;
- La vérification du débit attendu et réel de la rampe ;
- L'optimisation du flux d'air pour optimiser la répartition des gouttelettes.

Consultez le [Cahier de l'oléiculteur](#) pour plus de détails.



## Maladies du feuillage

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°13](#), il n'y a pas de nouvelles sorties de symptômes. Des symptômes du printemps (œil de paon et cercosporiose) sont parfois encore visibles, si les feuilles n'ont pas chuté au début de l'été.

Des épisodes pluvio-orageux sont annoncés sur certains départements. Le risque est **faible** si vous n'êtes pas concernés par ces derniers et **modéré** si c'est le cas et que vous observez toujours des symptômes sur vos arbres.

Pensez à renouveler vos protections si ces dernières ont été lessivées ou ne sont plus efficaces.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter [l'Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2025](#). **Attention l'utilisation du CURATIO n'est plus autorisée pour cette période car la dérogation a expiré.**

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application [Oléiculteur](#) sur le site de France Olive.